



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_043

Création de postes de saisonniers

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 20 mai deux mille vingt-six à 19 heures salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	34	2	36	36	0	0	11/05/2026	11/05/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Pascal AUPY, Fabienne PETIT, Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Michelle RIVET, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBAUT, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Jacqueline CHAMPION, Mélanie GROSBOT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Sophie CUINIERES, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Charles ADOLPH

Conseillers ayant donné pouvoir :

Geoffroy CANTAT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Jean-Pierre PEAUDECERF pouvoir à Isabelle CHAPUT

Conseillers absents :

Philippe AUPET, Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Philippe AUZON

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération n° 99_2026_043

Création de postes de saisonniers

Monsieur Emmanuel RIOTTE, Président, présente ce dossier.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à l'accroissement d'activité de l'Office de tourisme, durant la période estivale,

Considérant que, durant la période d'été, il convient également de maintenir l'accueil des usagers à la maison de santé pluridisciplinaire,

Considérant que les recrutements de personnel saisonnier sont effectués pour une période de 6 mois maximum,

Il est proposé de créer les postes de saisonnier suivants, sur un grade d'adjoint administratif territorial :

- 2 postes à l'Office de tourisme, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026
- 1 poste à la maison de santé pluridisciplinaire, du 3 au 28 août 2026

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide la création des emplois saisonniers tels que décrits ci-dessous, pour la période estivale 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ces dispositions

Secrétaire,

Philippe AUZON

Président,

Emmanuel RIOTTE